

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

PROTECTION DU PUBLIC : L'ORDRE DES CHIMISTES DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

Montréal, le 20 septembre 2017 – À l'occasion de la rentrée parlementaire de septembre 2017, l'Ordre des chimistes du Québec insiste sur la nécessité de mettre à jour la *Loi sur les chimistes professionnels* afin de protéger le public contre les risques de préjudices liés à l'exercice non encadré de la chimie au Québec.

En ce sens, l'Ordre rappelle l'engagement de la ministre de la Justice, Mme Stéphanie Vallée, à l'effet de présenter prochainement un projet de loi afin de moderniser le champ d'exercice de la chimie professionnelle.

« La chimie est partout dans la vie des Québécois : alimentation, habillement, habitation, médicaments, eau potable, tout simplement partout! La modernisation de notre Loi, qui date de 1964, est devenue nécessaire pour assurer la protection du public dans un domaine qui évolue rapidement. En effet, au Québec, plus de 1000 personnes affirment pratiquer la chimie professionnelle sans l'encadrement légal requis. Nous pressons donc le gouvernement à donner suite à ses engagements dès la présente session parlementaire », explique M. Martial Boivin, président-directeur général de l'Ordre des chimistes du Québec.

Les risques de préjudices liés à l'encadrement inadéquat de la chimie professionnelle sont très variés et très importants. Ils peuvent impliquer des atteintes sérieuses à la santé physique, notamment des blessures, des intoxications diverses, voire le décès. Parmi les événements récents témoignant de ces risques importants, notons des intoxications liées à la transformation alimentaire, des explosions dans des industries ainsi que des cas de légionellose impliquant des tours de refroidissement d'eau. L'encadrement inadéquat de la chimie professionnelle peut également induire des erreurs impliquant des conséquences majeures pour les droits des individus ou des communautés, par exemple dans les domaines de l'environnement, dans le secteur judiciaire ou dans le domaine de la recherche.

Rappelons qu'en août 2016, lors de l'étude du projet de loi n° 98, la ministre Vallée s'était dite « très consciente [des] attentes [de l'Ordre] quant à la modernisation du champ de pratique », en plus d'assurer qu'il s'agissait d'un chantier pour lequel elle entendait « progresser et aller de l'avant ».

L'Ordre des chimistes du Québec compte plus de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie professionnelle, omniprésente dans la vie des Québécois. L'Ordre des chimistes du Québec fait partie des premiers ordres professionnels encadrés par l'adoption du Code des professions en 1973.

- 30 -

Source :

Ordre des chimistes du Québec

Renseignements :

Sébastien Verret, 581 996-1346

Mathieu Santerre, 581 996-5344

medias@lorangebleue.biz